

Rapport annuel 2020



Index

03	MISSIONS ET PRESTATIONS
04	MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
05	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION
06	BASE LÉGALE
07	CONSEIL DE FONDATION - DIRECTION ET ÉQUIPE
08	RAPPORT D'ACTIVITÉ
10	COMMUNICATION
12	PORTRAITS D'ENTREPRISES SOUTENUES
16	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ COVID
18	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
19	ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS
22	SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 2020
23	ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2020
26	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
28	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020
30	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020



Missions & Prestations



financer sa
création



financer sa
trésorerie



financer sa
croissance et
l'innovation



financer sa
transmission



financer son
manque de
liquidités
face à la crise
Covid-19

Les **cinq prestations** proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

1. CAUTIONNEMENT

Cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement jusqu'à CHF 4 Mios maximum.

2. AVANCE DE LIQUIDITÉS

Cession de factures jusqu'à un montant max. d'avance de CHF 250'000.- par entreprise (contre cession de factures, envers des sociétés suisses solvables, de CHF 312'500.-, soit un taux d'avance de 80 %)

3. PRISE DE PARTICIPATION

Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée

4. FINANCEMENT DE MANDATS

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

5. PRÊT DIRECT

(crise économique majeure)

Prêt direct, sans intérêt, de CHF 300'000.- maximum, exceptionnellement jusqu'à CHF 500'000.- dans des cas dûment justifiés et validés par le département de tutelle, à titre d'avance de liquidités pour couvrir les besoins de trésorerie liés à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique.

Découvrir les étapes d'une demande de financement

Prise d'information téléphonique

en contactant le 022 827 42 84



RV avec un gestionnaire de crédits

Analyse du dossier
Frais d'inscription de CHF 300.-



Prise de décision de l'octroi de la prestation

Présentation au Conseil de fondation



Contrats bancaires, notariaux, ...

Constitution des éléments du contrat



À réception du dossier finalisé

Déblocage des fonds

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT EN CHARGE
DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un engagement qui s'inscrit au-delà du partenariat

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) consolide chaque jour un peu plus son rôle d'acteur clé du financement aux acteurs.trices de l'économie genevoise et de soutien aux emplois dans le canton. Depuis sa fondation en 2005, la FAE a accordé près de 272 millions de francs aux entreprises locales, contribuant ainsi à la création et au maintien de plus de 13'400 postes de travail, en équivalent plein temps.

Alors que les conséquences de la situation épidémiologique qui s'est déclarée en 2020 menaçaient de nombreuses petites et moyennes entreprises ou industries (PME et PMI), la FAE n'a pas dérogé à sa mission de service public. Face à la crise du Covid-19 qui a touché l'ensemble du tissu économique du pays, elle a même renforcé son accompagnement des entreprises en difficultés ou en création.

En assurant la première ligne des aides aux employeurs.euses et aux indépendant.e.s fragilisé.e.s depuis le début de la pandémie, la FAE a répondu à l'urgence des besoins exprimés, notamment en matière de trésorerie. Son intervention, qui se traduit par l'octroi de plus de 25 millions de francs sous forme de prêts à taux zéro, a permis de sauver de nombreuses entreprises et, par la même occasion, plusieurs milliers de postes de travail qui en dépendent.

L'un des enseignements que l'on peut retenir de 2020, c'est que la FAE est davantage qu'un partenaire économique. Elle représente l'un des piliers de la solidarité des autorités genevoises envers celles et ceux qui contribuent à la prospérité de la population du canton. En effet depuis près de 15 ans, la FAE ne fait pas que partager le risque d'un crédit commercial ou compléter les canaux d'investissement traditionnels. Elle constitue, par l'efficacité de ses conseils et de ses apports en liquidités, un modèle d'irrigation du tissu économique et de création de valeur, unique en Suisse.



Merci aux équipes de la FAE : son directeur M. Patrick Schefer, les collaborateurs et les collaboratrices ainsi que l'ensemble des membres du Conseil de fondation pour leur travail exemplaire. Je tiens également à remercier chaleureusement MM. Philippe Lathion et Laurent Terlinchamp, pour leur engagement passionné et sans faille à la tête de la FAE. Jusqu'au terme de leurs mandats, ceux qui ont incarné le rôle de président et de vice-président ont insufflé un formidable esprit de collaboration avec le département du développement économique (DDE). Je suis convaincue que leur bilan saura inspirer leurs successeur.e.s, Mme Caroline Ferrero Menut et M. Pascal Rivollet, dans la volonté de consolider la FAE en tant qu'organisme incontournable de soutien aux entreprises du canton de Genève.

Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du Département des finances et des ressources humaines (DF), ainsi que du Département du développement économique (DDE)

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION

2020, une année intense

Chères lectrices, chers lecteurs,

La Fondation d'aide aux entreprises boucle son 15^e exercice au service des artisans, commerçants et PME du canton de Genève. Cette fondation, qui a pour vocation d'aider les entreprises à se développer, à les soutenir financièrement dans les phases difficiles qu'elles peuvent traverser, à les assister pour faciliter une transmission d'entreprise dans des conditions pérennes ou encore à maintenir la création d'emplois, a démontré toute son importance au cours de l'année écoulée marquée par la pandémie de Covid-19.

La Fondation d'aide aux entreprises est notamment intervenue pour aider ceux qui n'avaient pas droit à d'autres aides, que ce soit dans un premier temps les petites entreprises, puis les indépendant.e.s. Les interventions ont été très rapides, ciblées et efficaces.

L'activité des collaborateurs.trices et de leur directeur a été intense. Alors qu'habituellement, la Fondation d'aide aux entreprises tient en moyenne 14 conseils par an, cette année nous avons atteint des records avec plus de 50 conseils. Les difficultés liées au télétravail ont été surmontées par notre équipe et nous avons pu compter sur des collaborateurs.trices motivé.e.s, soucieux.ses de l'importance de leur travail et à l'écoute des difficultés rencontrées par tous types d'entrepreneurs.

L'année 2020 a également été marquée par l'emménagement de la Fondation d'aide aux entreprises dans de nouveaux locaux, toujours situés dans la très active zone industrielle de Plan-les Ouates. Les bureaux sont modernes, accueillants et clairs. Les collaborateurs.trices bénéficient dorénavant d'espaces clos et ne sont plus en open space, ce qui leur permet de mieux se concentrer et de travailler également dans des conditions plus agréables.

De grands changements interviennent d'autre part au sein du Conseil de fondation en ce début d'année 2021 puisque le mandat de M. Philippe Lathion, président dudit Conseil depuis la création de la FAE a pris fin le 31 mars 2021. Grâce à ses compétences, son entregent et sa nature chaleureuse, il a su faire de la Fondation d'aide aux entreprises ce qu'elle est aujourd'hui : une institution incontournable du paysage genevois à l'écoute des entrepreneurs. Notre vice-président, M. Laurent Terlinchamp est également arrivé à la fin de son mandat assuré avec enthousiasme et professionnalisme.



Au nom du Conseil, des collaborateurs.trices et des entrepreneurs, nous les remercions sincèrement pour leur engagement. Grâce à eux, la Fondation d'aide aux entreprises est solide, engagée, ses objectifs sont connus et je suis reconnaissante de reprendre les rôles de celle-ci en assumant le défi de maintenir le cap et de faire en sorte qu'au cours de ces prochaines années les entrepreneurs puissent continuer à s'appuyer sur les outils mis à leur disposition à ce jour et ceux qui seront créés pour aller encore plus loin.

Je remercie également notre autorité de tutelle de son soutien, le directeur M. Patrick Schefer et tous les collaborateurs.trices qui ont su se montrer, cette année encore plus que les précédentes, particulièrement dévoués pour assurer la mission de la Fondation d'aide aux entreprises.

*Me Caroline Ferrero Menut, Présidente de la Fondation,
Avocate au barreau de Genève.*

Base légale

La **Fondation d'aide aux entreprises** (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.

Mise en œuvre en 2006 par l'Etat de Genève pour **remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises**, la fondation vise à **soutenir les PME** afin de **contribuer à la création et à la préservation des emplois** dans le canton.

La FAE, a été constituée par les lois :

- **Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)**
- **Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE),**

votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées les 15 mai 2009, 4 décembre 2015 et 12 mars 2020 afin d'ajouter, à l'art. 7D LAE, une Contribution exceptionnelle pour soutenir l'économie (dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus).

La FAE est au bénéfice d'un **contrat de prestations** avec l'**État de Genève** pour la période 2020 à 2023.

Elle intervient également en tant qu'**antenne cantonale de Cautionnement romand** (ci-après CR), pour le système de cautionnement fédéral et est ainsi habilitée à proposer sa prestation aux entreprises genevoises.

En 2007, la Confédération reconnaît la FAE en **qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative**, donnant ainsi accès au système de cautionnement fédéral, régi par la « **Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises** », adoptée en date du 6 octobre 2006.

A ce titre, l'**État de Genève** n'assume que la **part de risques de 35 % non couverte** par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

**CAUTIONNEMENT
ROMAND**

Conditions d'intervention

Pour bénéficier des aides au sens de la LAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- a L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois ;
- b Elle vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable ;
- c Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal ;
- d Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail ;
- e Elle ne fait pas l'objet, au moment de l'octroi de l'aide, d'une sanction entrée en force au titre de l'article 13 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir du 17 juin 2005 ;
- f L'activité respecte les principes du développement durable.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENT

M. Philippe Lathion

Expert-comptable diplômé
Administrateur de Berney Associés Audit SA (jusqu'à 03.2021)

VICE-PRÉSIDENT

M. Laurent Terlinchamp

Président de la Société des cafetiers, restaurateurs
et hôteliers de Genève (SCRHG) (*) (jusqu'à 03.2021)

MEMBRES

Mme Aurore Bui

Consultante en innovation sociale et fondatrice de Softweb
(depuis 04.2021)

Me Caroline Ferrero Menut

Avocate au barreau de Genève (Présidente depuis 04.2021)

M. Olivier Grometto

Représentant l'Union des associations patronales genevoises
(UAPG) (*)

M. Blaise-Eric Hatt-Arnold

Directeur des investissements d'une caisse de pension
(depuis 04.2021)

Mme Fabienne Knapp

Experte en financement d'entreprises, Genève (**)

M. Alexis Patiño

Représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (UNIA-GE)

M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève (**)

M. Pascal Rivollet

Expert-fiduciaire diplômé, Genève (Vice-Président depuis 04.2021)

Mme Maria Schaffter

Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. Jacques Folly

Département du développement économique (DDE) – DG DERI (*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration
de Cautionnement romand

(**) membres désignés par le Grand Conseil

Direction et équipe

DIRECTION

M. Patrick Schefer

COLLABORATEURS.TRICES

Mme Marie Birraux-Verdonnet

Gestionnaire financement PME

Mme Sandra Grometto

Assistante administrative financements

M. Emmanuel Kernel

Gestionnaire financement PME

Mme Ana-Karina Lofoco

Assistante administrative financements

M. Sébastien Murset

Gestionnaire financement PME

Mme Jadzka Opyd Chervet

Comptable

M. Nicolas Rocherieux

Gestionnaire financement PME (jusqu'au 31.05.2020)

M. Yann Schnyder

Assistant gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier

Assistante direction

Mme Emilie Somrani

Assistante administrative et communication

Mme Carla Zumbo

Gestionnaire financement PME (depuis le 01.09.2020)

MOT DU DIRECTEUR

Rapport d'activité

Depuis 2006, la FAE intervient pour faciliter l'accès au financement des PME genevoises. Si au fil des ans, son rôle s'est progressivement imposé au sein des acteurs économiques du canton, le cap de la millième société soutenue ayant été franchi en 2020, l'activité a pris davantage encore d'importance durant l'année écoulée dans le contexte de la crise sanitaire.

“Il faut également relever que l'année 2020 impactera durablement l'activité de la FAE. En effet, l'engagement global de la Fondation s'élève désormais à CHF 87.8 Mios dont CHF 24 Mios « couverts » par Cautionnement romand et concerne 607 entreprises à fin 2020.”



En effet, grâce à la réactivité de l'ensemble des parties prenantes, du Conseil d'Etat aux membres du Conseil de fondation, la FAE a pu lancer le 16 mars 2020, quelques jours après l'adoption par le Grand Conseil des modifications de la Loi sur l'aide aux entreprises, la nouvelle prestation de prêts directs spécifiquement dédiés à diminuer l'impact économique de la crise du Covid-19.

Les débuts ont été difficiles, le lancement ayant coïncidé avec l'annonce du premier confinement, provoquant un déluge de contacts de PME, alors que la FAE devait mettre en œuvre en parallèle les nouveaux processus de traitement et documents contractuels, tout en s'adaptant en urgence à un fonctionnement à distance. Cependant, rapidement, grâce à l'engagement sans faille de l'ensemble des collaborateurs, la FAE a été en mesure d'exécuter sa mission pour soulager les entreprises genevoises dans cette phase délicate.

Progressivement d'autres instances ont mis en œuvre des soutiens notamment au travers des prêts bancaires cautionnés par la Confédération pilotés par notre partenaire Cautionnement romand, permettant au fil des semaines de diminuer le nombre de sollicitations et éviter ainsi une implosion des modestes ressources de la FAE.

Dans ce contexte, la FAE a majoritairement axé son activité sur les prêts octroyés en lien avec la crise sanitaire et fourni un important effort pour faire face à une forte hausse de la demande. Le bilan de l'activité en 2020 décrit bien l'ampleur de la tâche qui a été réalisée, une hausse de plus de 680 % des « sollicitations », quand bien même il a été impossible de les répertorier précisément durant les premiers jours de la crise, de 442 % des dossiers traités et de 570 % des demandes acceptées lors de 55 séances du Conseil de fondation (au lieu des 14 usuelles).

Au total, c'est ainsi un montant record de plus de CHF 38 Mios qui a été accordé à 464 entreprises.

En cette période particulière, le métier de la FAE a également évolué, la partie « aide » prenant le dessus sur les aspects plus économiques du financement d'entreprises. Le calcul de la capacité de remboursement restait certes la notion primordiale mais avec des critères larges visant à apporter un soutien au plus grand nombre d'entreprises genevoises.

Bien que le traitement des prestations traditionnelles de la FAE ait été mis entre parenthèses pendant plusieurs mois, ces dernières représentent malgré tout un soutien de CHF 13.1 Mios pour 53 prestations en faveur de 50 entreprises, un chiffre proche des résultats de 2015. Si l'on ajoute les CHF 10 Mios de financements directs complémentaires réalisés par les banques, l'action de la FAE a contribué à l'injection de près de CHF 23.1 Mios au bénéfice des PME genevoises. Les prestations de la FAE, hors prestations Covid, produisent ainsi un effet multiplicateur de 2,36 en tenant compte également des CHF 7.9 Mios de financements internes (tels que les apports en fonds propres, investisseurs internes, cautions de baux, etc.) soit **un apport non négligeable pour l'économie genevoise de CHF 31 Mios (soit plus de CHF 56 Mios en intégrant les prêts Covid).**

Il faut également relever que l'année 2020 impactera durablement l'activité de la FAE. En effet, **l'engagement global de la Fondation s'élève désormais à CHF 87.8 Mios dont CHF 24 Mios « couverts » par Cautionnement romand et concerne 607 entreprises à fin 2020.** Cette forte croissance nécessitera un renforcement des ressources pour absorber les risques et assurer un suivi adéquat de l'ensemble des positions.

Au vu de la conjoncture économique, la situation de nombreuses PME est désormais délicate, qui plus est avec un important endettement, donc un risque accru de défaillance. Une attention particulière est donc nécessaire, afin de poursuivre notre mission de soutien aux entreprises genevoises et par-delà limiter au mieux l'impact économique et social de cette crise, tout en contenant les potentielles pertes pour la FAE.

CHIFFRES CLÉS 2020

3'769

EMPLOIS SOUTENUS

2018	2019
1'076	1'341

464

DEMANDES ACCEPTÉES

2018	2019
79	81

CHF

38.4

MILLIONS ACCORDÉS

2018	2019
16.2 Mios	19.6 Mios

CHF

82'828.-

ACCEPTÉS PAR ENTREPRISE EN MOYENNE

2018	2019
205'033.-	241'822.-

COMMUNICATION

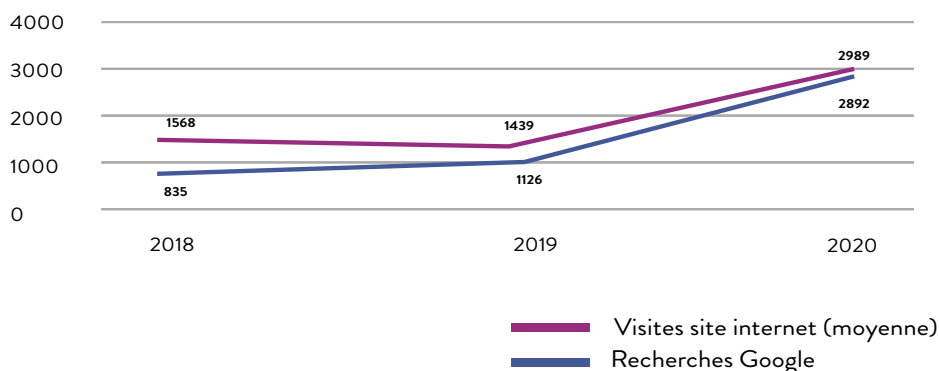
Site internet

Dès l'annonce de la mise en place des mesures de restrictions Covid-19, le 16 mars 2020, la FAE avec l'aide du Département du développement économique a rapidement entrepris la refonte de son site Internet, en 3 jours seulement de manière à être opérationnel dès le 20 mars 2020. Ce changement a permis d'y intégrer un formulaire de demande sécurisé, spécifique aux mesures Covid-19, afin d'accélérer les démarches des entrepreneurs impactés et de simplifier la gestion administrative interne.



Le Blog a par ailleurs été alimenté de 8 nouveaux articles portant sur des thèmes liés aux solutions de financement existantes, à destination des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs du canton de Genève.

TRAFIC INTERNET



Dans les circonstances du contexte pandémique, il n'est pas surprenant de constater que le nombre de visites du site Internet a doublé en 2020, avec un pic atteignant plus de 11'000 visites au mois de mars, lors de la première vague. Ce chiffre démontre à quel point le besoin de soutien des entreprises (de toutes tailles confondues) était nécessaire.

COMMUNICATION

Paroles d'entrepreneurs

Durant cette année si particulière, la FAE a souhaité mettre en lumière les entreprises qui ont bénéficié de ses prestations afin de leurs témoigner son soutien à travers divers moyens de communication :

- 10 interviews d'entreprises ayant été impactées par la crise du Covid-19, sous forme de Multiplex, réalisés par notre partenaire DIRECT NEWS ;
- La réalisation d'une vidéo Témoignage de 3 sociétés qui ont su tirer profit du soutien de la FAE, leur permettant aujourd'hui de développer leurs activités sereinement ;
- 4 témoignages présents sur le Rapport Annuel 2020 ;
- 2 témoignages thématiques, publiés sur les newsletters de mars et novembre 2020 ainsi que sur le site Internet.



crédit : Fongit

Déménagement

Les bureaux de la FAE ont été transférés le 17 septembre 2020, dans le bâtiment Stellar situé Route de la Galaise 34 à Plan-les-Ouates. C'est un déménagement simultané des trois acteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation genevoise déjà précédemment réunis dans des locaux communs : la FAE, la FONGIT (Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique) et l'OPI (Office de Promotion des Industries et des technologies).

Planifié depuis la fin d'année 2019, ce déménagement n'a pu être initié qu'au cours du deuxième semestre 2020. Ce nouvel aménagement permet d'optimiser les coûts de fonctionnement communs mais aussi de disposer d'une superficie d'accueil plus intéressante et mieux adaptée aux besoins des entreprises et à la synergie des organisations.

Portraits d'entreprises soutenues

BEAN2ME SA

Nous sommes trois associés et amis d'enfance. Le début de l'aventure avec Bean2me a commencé en 2017. Nous travaillions alors dans des secteurs différents et avions les mêmes rituels de la pause-café au bureau. Nous la percevions comme un moment immuable pour les collaborateurs qui s'est standardisée avec l'avènement du café en capsule et autres solutions en grains industrialisées. Hérésie environnementale de la portion individuelle, avec peu ou pas de traçabilité, c'est sur ces constats qu'a germé l'idée de proposer à toutes les entreprises une solution cafés en grains, de qualité, de proximité, éco-responsable du « sourcing » jusqu'à la tasse, flexible et sans contraintes logistiques pour le client.

Bean2me offre diverses formules sur-mesure adaptées aux besoins et aux enjeux de toutes les entreprises avec pour la majeure partie d'entre elles une mise à disposition par nos soins de machines à café en grains en leasing.

Lors du démarrage, nous avons été confrontés à la difficulté d'accès au crédit bancaire classique, ce qui était clairement un frein à l'entrepreneuriat. Pour recourir à des emprunts bancaires, il fallait présenter les bilans de deux ou trois années et, dans la mesure du possible, avoir atteint l'équilibre financier.

Par conséquent, nous avons été contraints de faire de gros efforts personnels pour financer notre croissance initiale.

A chaque développement commercial, nous devions acheter de nouvelles machines. De ce constat, nous avons dû adapter notre stratégie car nos moyens ne nous permettaient pas de financer sans limite.

C'est dans ce contexte que nous avons fait appel à la FAE afin d'obtenir un cautionnement auprès des banques et ainsi financer notre croissance. La FAE a très bien joué son rôle d'expert et de facilitateur. Le financement des machines est maintenant assuré et nous pouvons nous consacrer pleinement au développement de notre entreprise.

Nos clients en recherche d'alternatives crédibles ont répondu présents et sont de plus en plus nombreux à mesure que notre expertise s'enracine durablement à Genève. Notre concept qui s'inscrit dans l'économie de fonctionnalité, a toujours été notre idée première et représente à ce jour une grande majorité de notre chiffre d'affaires.

Comme toutes les entreprises ayant pour principale activité le service en entreprise, nous avons été forcément très impactés par le Covid. L'aide de la Confédération avec le prêt Covid a été salutaire lors de la première vague mais rien ne présageait la situation que nous connaissons actuellement où l'expansion de notre activité dépend d'un retour à la normale.

D'ailleurs qu'est-ce qu'un retour à la « normale » ? Les entreprises se réorganisent autour du télétravail, et la pause-café de demain ne sera, nous semble-t-il, plus jamais la même.

Avec cette crise, le rythme de croissance à deux chiffres que nous connaissions a été brusquement stoppé. Tous les futurs projets sont en stand-by, sans aucune visibilité ou bien même parfois annulés. Pour passer ce cap, nous avons très vite pivoté afin d'aller chercher du chiffre d'affaires additionnel. Le café est toujours de mise mais nous avons décidé de devenir le fournisseur principal de nos clients avec la mise à disposition de corbeilles de fruits, de bars à fruits secs et l'organisation de petits déjeuners, tout en conservant notre philosophie : manger sain, partager des moments de convivialité, travailler avec des artisans locaux pour offrir des produits de qualité.

De plus, fin 2020, nous avons créé CoffeeAvenue, un site e-commerce mettant en relation les torréfacteurs artisans suisses et les consommateurs. Aujourd'hui, nous sommes fiers de présenter une offre complète pour les travailleurs qui se trouvent aussi bien au bureau qu'en home office.

L'après Covid sera, nous l'espérons, le signe d'une prise de conscience individuelle et collective sur notre mode de consommation. Nous en percevons déjà les prémices avec de plus en plus de demandes de décideurs qui ne veulent plus générer de déchets à chaque café. La réorganisation du travail a permis de changer les mentalités et place le bien-être du collaborateur au centre des préoccupations des ressources humaines.

En tant qu'entreprise, nous aspirons vers encore plus de clarté, de proximité et d'humanité envers nos clients, aussi bien avec Bean2me que le site e-commerce CoffeeAvenue. Cela passe par des initiatives comme le calcul de notre empreinte carbone qui découlent des mesures à prendre pour les diminuer en menant des actions concrètes sur notre territoire.



BERTHAUDIN SA

La maison Berthaudin créée en 1936, a été la première entreprise importatrice de vin en Suisse. Active depuis 85 ans dans le commerce et la production de vin, elle exploite 8 ha de vignes à Tartegnin et Mont-Sur-Rolle. Elle est aujourd'hui un acteur important du vin à Genève, prônant le locavorisme et l'amour du vin. Berthaudin SA représente d'excellents producteurs genevois et une sélection des plus beaux domaines français destinés aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers. Sa sélection, particulièrement rigoureuse et soignée se répartit actuellement comme suit : 60 % de vins français dont 18% de Bordeaux, 27% de vins suisses et 11% de vins provenant d'Espagne, Italie, Portugal.

Le propriétaire, M. Claude Berthaudin, souhaitant partir en retraite, était à la recherche d'un repreneur. C'est alors le début d'une belle aventure humaine qui commence en fin d'année 2019, lorsqu'il croise la route d'un autre passionné de vin, M. Pierre-Igor Cusnir, et de ses associés. Ayant cheminé plus de 20 ans dans les domaines de l'évènementiel et de l'hôtellerie et consacré 5 années en qualité de directeur des ventes à la « Cave de Genève », l'entrepreneuriat était pour M. Pierre-Igor Cusnir l'accomplissement de son projet de vie professionnelle.

La concrétisation de cette transmission n'a par ailleurs pas été un long fleuve tranquille, notamment en raison de l'apparition du Covid-19 et des restrictions sanitaires qui ont ralenti considérablement les négociations et perturbé l'activité de l'entreprise.

« Nous avons dû nous adapter en repensant et en réévaluant notre business model, tout en faisant face aux incertitudes de projections de sortie de crise.

Le pari devenait risqué mais nous avons foi en nos objectifs de développement pour redynamiser la structure, en diversifiant les canaux de vente afin de grandir dans la vente aux particuliers et dans le commerce de détail et en restructurant l'administration par la digitalisation. Notre volonté est que dans deux ans, nous arrivions à « zéro papier » !

Pour réaliser cette reprise, nous avons été soutenus par la BCGE et la FAE et avons pu compter sur l'accompagnement de notre fiduciaire. La FAE a participé pour un tiers au financement du rachat. Nous avons apprécié la vision 360° bienveillante et exigeante qu'elle a portée à notre projet ainsi que la pertinence de ses conseils, qui ont permis de structurer notre implication financière. Sa mission de soutien aux entreprises est pleinement remplie puisqu'elle a cru au potentiel et à la pérennité de notre plan, et contribué à la sauvegarde des emplois de la maison Berthaudin. Le fait d'être entouré de sparring partner de qualité est rassurant et indispensable dans de telles affaires.



Claude Berthaudin
Pierre-Igor Cusnir

Le Covid-19 ayant entraîné la fermeture des restaurants, l'annulation de nombreux événements et un manque de visibilité, a impacté notre activité de manière générale. Toutefois, grâce à notre adaptation rapide, nous avons pu profiter d'une légère croissance en concentrant nos efforts sur les commerces de proximité. Nous continuerons notre développement en ajoutant des canaux de distribution, en réalisant des catalogues saisonniers et en nous diversifiant davantage vers les commerces de détail. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier de l'expérience et des compétences de nos 23 employés et de l'accompagnement de M. Claude Berthaudin pour mener notre expansion à bien, étant donné que ce dernier assurera la transition tout en douceur afin de nous permettre de perpétuer la belle et historique aventure de la maison Berthaudin. »



GETEBA SARL

Depuis près de 16 ans, l'entreprise Geteba Sàrl est spécialisée dans les systèmes de fermeture automatisée. Elle fait partie des entreprises leaders en Suisse dans les domaines de l'installation de bornes urbaines automatiques de sécurité « URBACO » et dans la distribution des produits du groupe « CAME » en Suisse et au Liechtenstein.

Dans une démarche pluridisciplinaire, la société regroupe sous le même toit une expertise dans la conception, l'installation, la commercialisation ainsi que dans le support et la maintenance du matériel. A ce jour l'entreprise dispose de 6 collaborateurs et comptabilise plus de 600 installations sous gestion.

Grâce à la qualité de ses prestations et de son matériel, l'entreprise a su convaincre une clientèle de qualité et profite ainsi d'un bouche à oreille positif ainsi que d'un contexte sécuritaire actuel tendu.

En fin d'année 2019, le propriétaire décide de prendre sa retraite et se met alors à la recherche de potentiels repreneurs.

Avec plus de vingt-cinq années d'expérience en tant que Chef d'entreprise et un profond désir d'entreprendre un nouveau défi, M. Grégory Chuard, autodidacte dans l'âme, a réalisé de longues recherches auprès de plateformes en ligne de successions, de réseaux entrepreneuriales et d'associations, pour finalement concentrer son choix sur l'entreprise Geteba Sàrl via l'intermédiaire de « PME Successions », en novembre 2019.

Compte tenu de l'importance de la transaction, la banque pouvait intervenir pour plus de la moitié du financement mais exigeait une garantie complémentaire pour couvrir le solde. C'est ainsi que nous avons sollicité la FAE. La fondation a permis de soutenir un tiers du projet. Cette garantie de crédit a été globalement simple et rapide à obtenir grâce à notre implication, notre réactivité et à l'accès que nous avions sur les informations de la société à reprendre. Sans leur intervention, la conclusion de l'affaire aurait été très compliquée voire même impossible.

Malgré les obstacles rencontrés, causés majoritairement par la situation sanitaire qui a freiné les négociations et allongé le processus de reprise, nous avons pu concrétiser le rachat de l'entreprise Geteba Sàrl en mai 2020, après 6 mois d'efforts.

Bien que les mesures de restrictions sanitaires actuelles aient eu un impact évident sur notre activité et entraîné d'importants décalages de trésorerie (allongement des délais fournisseurs et reports/retards de chantiers), nous restons confiants pour l'année 2021, avec un carnet de commandes tout à fait honorable à ce stade.

L'objectif présent est de concentrer toutes nos forces sur les opportunités de développement en Suisse alémanique afin de poursuivre notre agrandissement dans un contexte, on l'espère, plus serein.



GETEBA
Grégory Chuard

TRISAX SA

Trisax SA, fondée en 1998, est l'une des sociétés fondatrices de TITANIUM SWISS GROUP.

Spécialisée sur 3 axes (cloison, sol et plafond) dans le domaine de la construction, rénovation et de l'aménagement d'intérieur, la société est aujourd'hui reconnue pour son savoir-faire dans de nombreux domaines, le professionnalisme et l'expertise de ses équipes.

Son important réseau de fournisseurs permet ainsi de proposer des prestations clés en main dépassant les attentes de ses clients (multinationales, grands noms de l'industrie du luxe et banques privées de la place).

Cependant, la crise sanitaire Covid-19 a impacté l'activité à plusieurs niveaux : arrêts / reports des chantiers, contrats de maintenance suspendus, échelonnement des paiements clients, augmentation des délais de livraison, durcissement des conditions des fournisseurs, durcissement des conditions d'obtention des assurances de construction.

Cette situation a eu pour conséquence directe une baisse importante de la trésorerie. Monsieur Toni AUTIERI accompagné de sa nouvelle équipe dirigeante (dont Mr. Cédric Seviz, nouveau DAF, issu de cabinets Big4) a mis immédiatement en œuvre un certain nombre de mesures d'économie afin d'assurer la pérennité de la société.

Pour soutenir la société dans ses mesures de réorganisation et faire face à ces problèmes passagers, Monsieur Toni AUTIERI a sollicité sa banque pour une augmentation de la limite de crédit existante. Cette dernière s'est positionnée favorablement pour une augmentation de son engagement sans cautionnement mais avait besoin d'une garantie complémentaire pour compléter le solde. Ainsi, Trisax SA a sollicité la FAE via Cautionnement romand pour le cautionnement d'une limite de crédit complémentaire auprès de sa banque. La FAE est également intervenue pour un prêt « post Covid ».

Le dossier a été très vite étudié puis soutenu par la FAE, permettant ainsi un déblocage rapide des fonds en décembre 2020 et une amélioration sensible du cash-flow.

Trisax SA a ainsi pu consolider sa position de leader sur le marché suisse romand, et il est à noter que la société a signé pour plus de CHF 18 Millions de commandes entre octobre 2020 et mars 2021.



TRISAX
Toni Autieri

AU 31.12.2020

Analyse de l'activité COVID

Face à cette crise Covid-19, sans précédent, qui a touché l'ensemble du tissu économique de notre pays, l'État de Genève a autorisé la FAE, par une modification de la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) adoptée le 12 mars 2020 par le Grand Conseil, à accorder aux entreprises genevoises, une avance de liquidités, sous forme de prêt direct, sans intérêt, sans besoin de garantie et remboursable en principe sur 7 ans, de CHF 300'000 maximum.

Consciente de l'urgence des besoins, la FAE a rapidement mis en place un plan d'exécution pour lancer, dès le 16 mars 2020 au matin, cette nouvelle prestation en accord avec le Département du développement économique, permettant d'octroyer les premiers crédits sans intérêt aux entreprises impactées par la chute d'activité liée au Covid-19 dès le 20 mars 2020.

Illustration de l'ampleur inédite de cette crise, plus de 2'000 sollicitations et plus de 734 dépôts de dossiers ont été reçus en l'espace de 10 jours, submergeant littéralement la fondation dès l'annonce du semi-confinement.

Ce n'est que dès la mise en place de l'aide de la Confédération le 26 mars 2020, que le flux de demandes a progressivement diminué. Ainsi, 25 % des dossiers déposés à la FAE ont été annulés par les entreprises concernées, à la suite de l'obtention d'un prêt cautionné par la Confédération.

La FAE s'est alors concentrée sur les entreprises qui ne pouvaient que plus difficilement bénéficier des autres solutions d'aide, s'adaptant constamment à l'évolution de la situation au gré des nouveaux soutiens mis en œuvre.

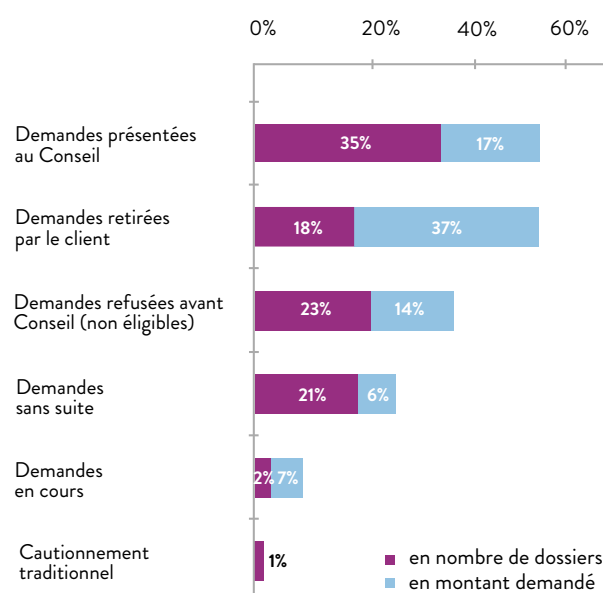
Plus particulièrement, la Fondation s'est progressivement rendue attentive à l'analyse des demandes des microentreprises (53 % des soutiens attribués) mais également aux compléments de besoins de financement qui ne pouvaient pas être intégralement couverts par les prêts cautionnés par la Confédération.

A compter du 31 juillet 2020, date de l'interruption des prêts cautionnés par la Confédération, les demandes ont été à nouveau exclusivement réalisées auprès de la FAE, avec une recrudescence dès la fin octobre, lors de la mise en place des mesures de restrictions relatives à la seconde vague.

De manière complémentaire à l'octroi de crédits « Covid-19 », la FAE a suspendu, avec l'appui des banques genevoises, les amortissements pour 80 % des entreprises qui disposaient d'un cautionnement en cours, ce qui représente près de 160 interventions supplémentaires.

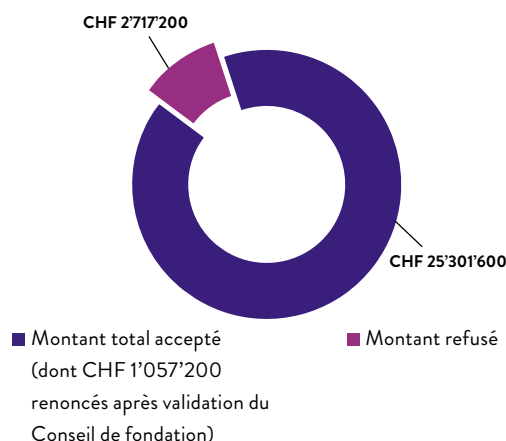
La FAE poursuit son soutien, de manière subsidiaire aux autres aides disponibles, à l'égard des entreprises qui subissent encore des problèmes de trésorerie en lien avec le Covid-19.

Répartition des CHF 149 Mios* demandés et des 1'330 dossiers déposés



*Retraitement des montants après la mise en application des critères d'interventions de la FAE (le montant des demandes initiales s'élevant à CHF 173 Mios)

Répartition des montants présentés au Conseil de Fondation



SOUTIENS ACCORDÉS



25.3 Mios

à 414 entreprises

EMPLOIS



3'061

emplois soutenus
7,69 emplois moyen par entreprise
soutenue

TYPOLOGIE

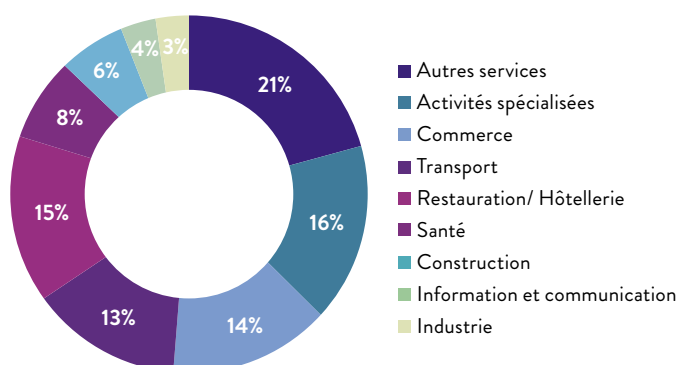
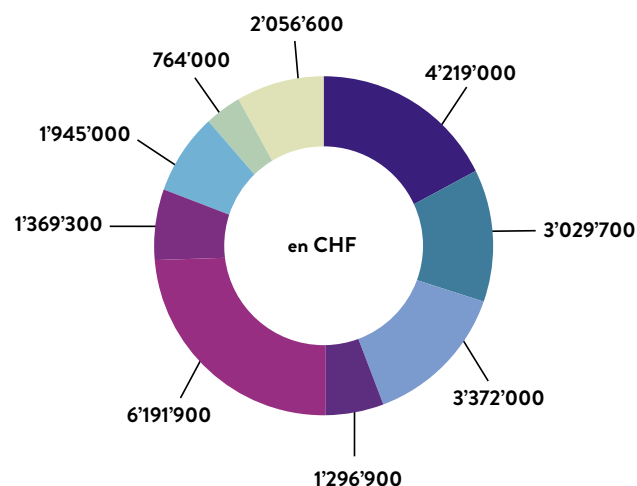
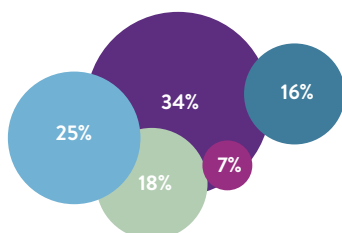


53%

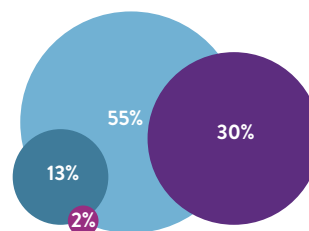
Micro-entreprises

47%

PME

Secteurs d'activités soutenus
(en nombre)Secteurs d'activités soutenus
(en montant)Répartition du soutien
octroyé par taille d'entreprise

- Entreprise < 3 ETP
- Entreprise entre 3 et < 10 ETP
- Entreprise entre 10 et < 25 ETP
- Entreprise entre 25 et < 50 ETP
- Entreprise > 50 ETP

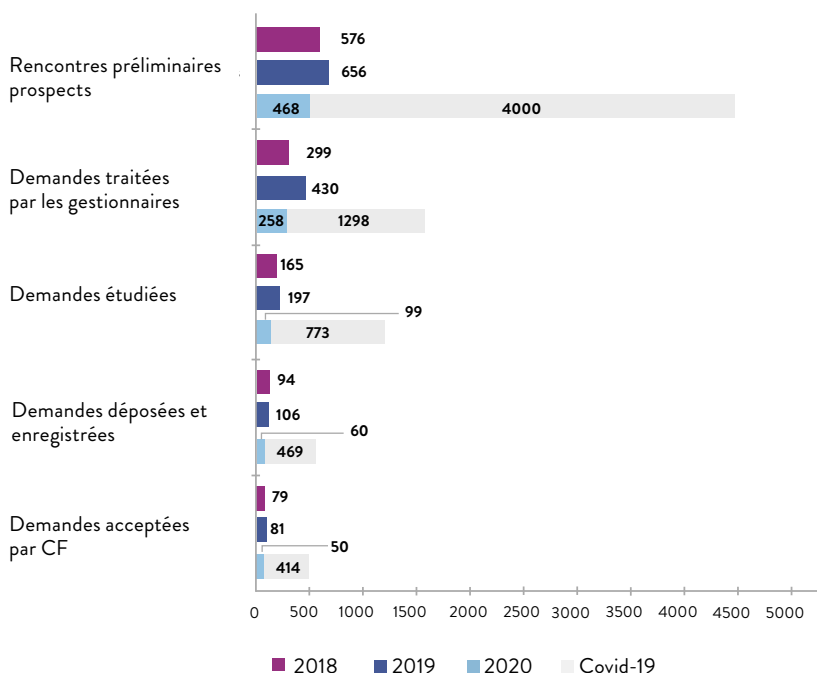
Répartition du soutien
octroyé par montant

- Montant accepté jusqu'à CHF 25'000
- Montant accepté entre CHF 25'001 et CHF 100'000
- Montant accepté entre CHF 100'001 et CHF 300'000
- Montant accepté supérieur à CHF 300'000

AU 31.12.2020

Analyse de l'activité

ACTIVITÉ FAE 2018 / 2019 / 2020

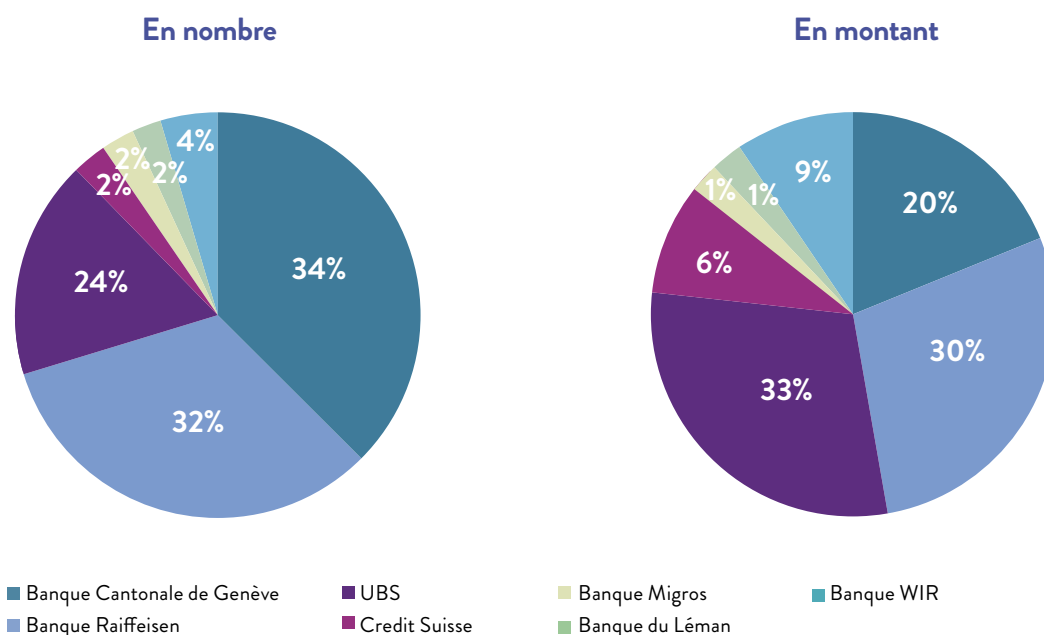


La pandémie du Covid-19 a eu un fort impact sur l'activité de la FAE en 2020. Dès le mois de mars, la FAE a réorienté l'ensemble de ses ressources vers la nouvelle prestation mise en place pour atténuer les effets économiques de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, la FAE a été fortement sollicitée et a traité un nombre très important de demandes (plus de 4'400 contacts prospects, près de 1'500 demandes, 529 présentées au Conseil de fondation et 464 acceptées).

Ce n'est qu'à partir d'août que les opérations de financement classiques ont progressivement repris, ce qui se ressent au niveau des statistiques. Ainsi, l'activité hors prestations Covid-19 a logiquement connu une baisse, qui reste cependant modérée proportionnellement. Le taux d'acceptation des dossiers présentés est quant à lui resté stable à 11 % des rencontres préliminaire et 83 % des dossiers présentés au Conseil de fondation, soit 50 dossiers acceptés en 2020.

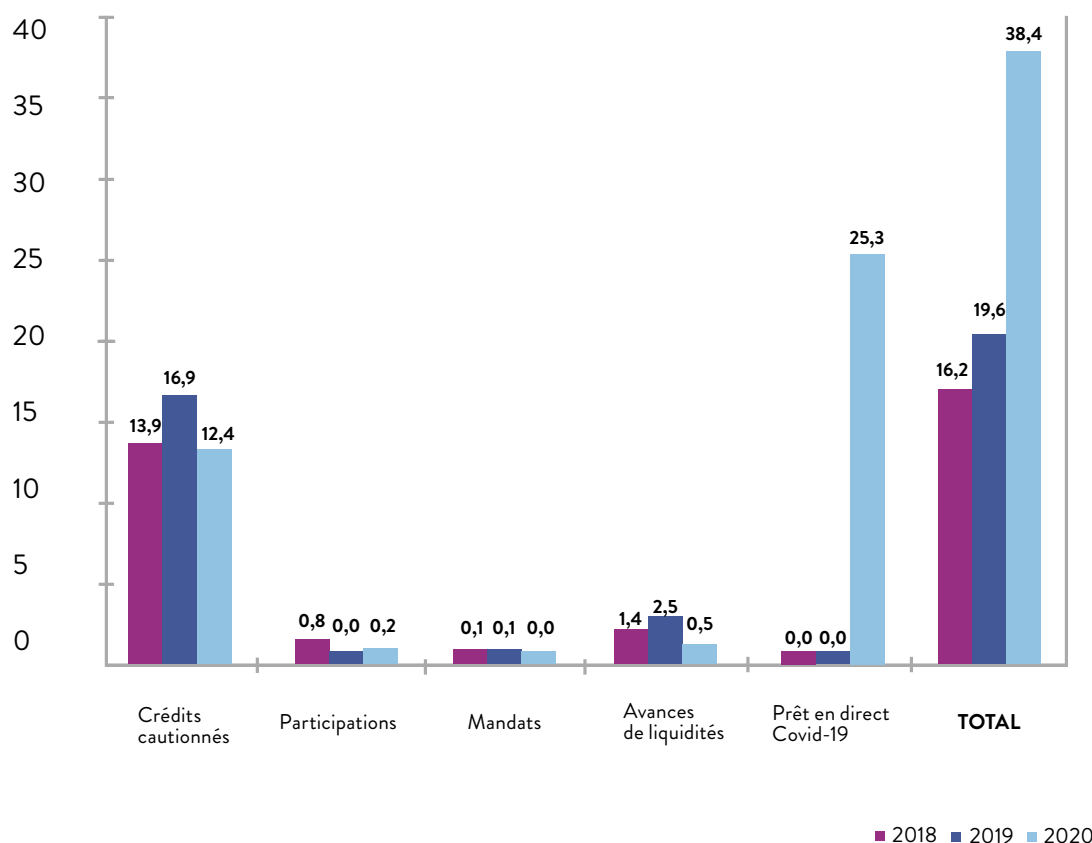
PRESTATIONS FAE ET CR PAR BANQUE PARTENAIRE



AU 31.12.2020

Analyse des dossiers acceptés en 2020

ENGAGEMENTS ACCORDÉS FAE ET CR



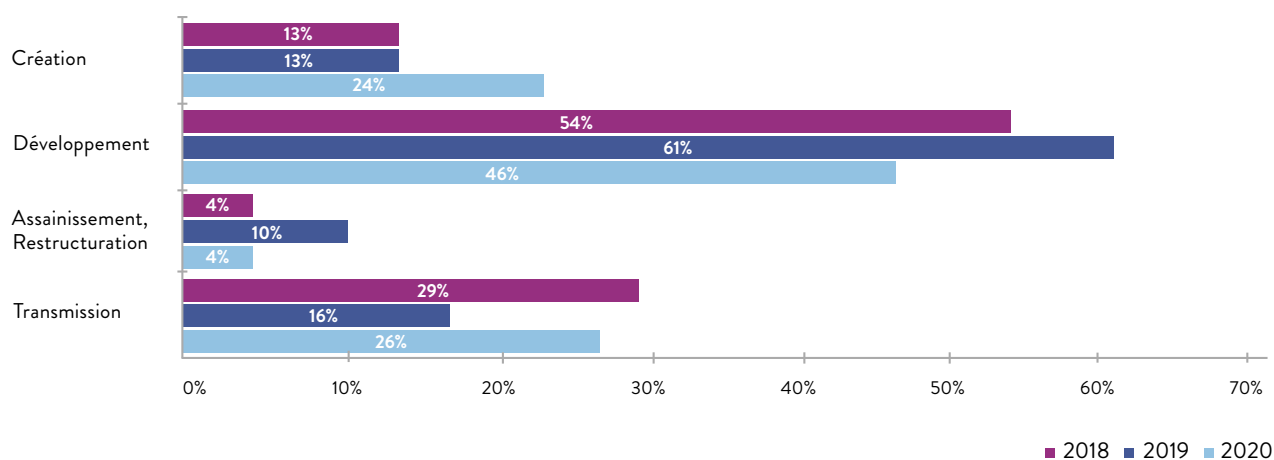
Au total, la FAE a soutenu 464 entreprises et octroyé plus de CHF 38.4 Mios de prestations, dont 414 entreprises et CHF 25.3 Mios par le biais de prêts directs Covid-19.

Le total des montants octroyés pour les prestations traditionnelles est logiquement en baisse mais atteint malgré tout CHF 13.1 Mios, soit une réduction de 33 % comparé à 2019. Ce chiffre reste cependant élevé au vu du contexte, puisque très proche de celui réalisé en 2015.

Il convient d'y ajouter CHF 10 Mios de financements réalisés directement par les banques en complément de la FAE/CR, permettant ainsi à la FAE de contribuer à l'injection de près de CHF 23.1 Mios au bénéfice des PME. Les soutiens de la FAE produisent ainsi un effet multiplicateur de 2,36 en tenant compte également des CHF 7.9 Mios de financements internes (tels que les apports en fonds propres, investisseurs, cautions de baux, etc.) soit un impact pour l'économie genevoise de CHF 31 Mios.

En 2020, 53 prestations ont été accordées par la FAE permettant ainsi le soutien de 50 entreprises. En termes de prestations, 88 % concerne des cautionnements, 8 % des avances de liquidités et 2 % des participations ou mandats.

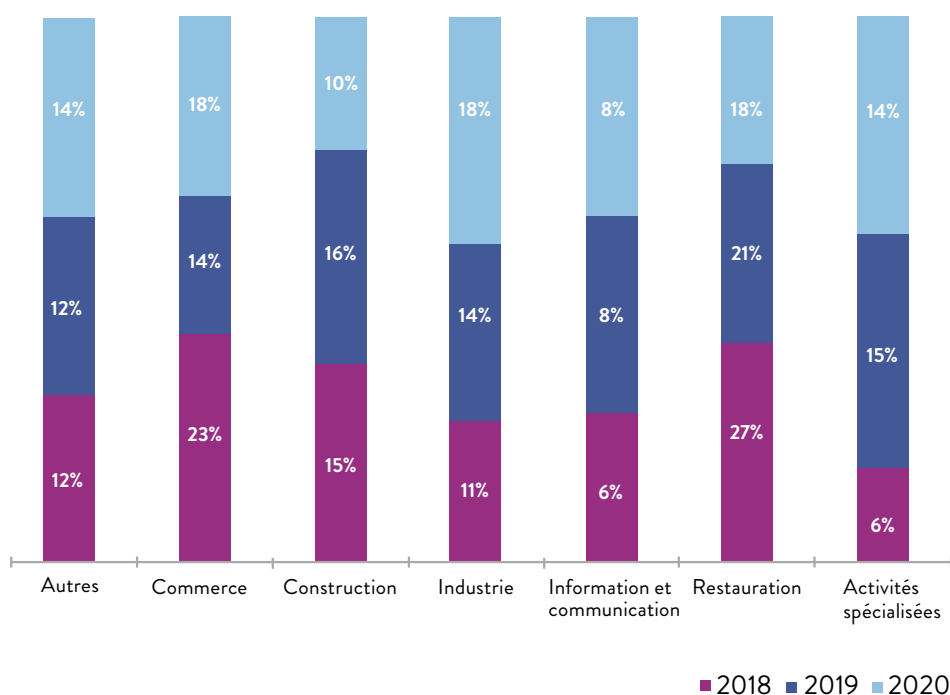
DEMANDES FAE ET CR PAR STADE DE DEVELOPPEMENT



Globalement, la répartition par stade de développement reste dans la moyenne des dernières années, avec une hausse proportionnelle des créations et des transmissions en 2020.

Malgré un ralentissement général de l'économie genevoise durant la période de confinement, aucune augmentation des demandes liées à des phases d'assainissement ou de restructuration n'a encore été observée. Les différentes mesures d'urgence mises en place telles que les APG ou les RHT semblent avoir été efficaces.

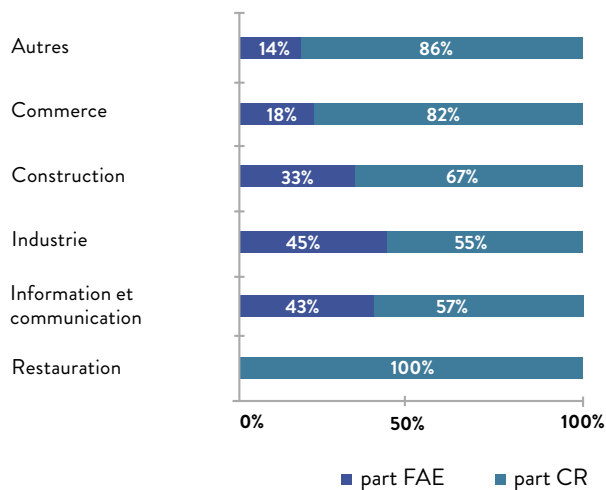
PRESTATIONS ACCORDÉES FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE



La FAE déploie ses activités dans la quasi-totalité des secteurs économiques du canton. Les secteurs du commerce, de l'industrie et de la restauration représentent un peu plus de la moitié (54 %) des dossiers acceptés en 2020.

Signalons une baisse de 6 points des demandes acceptées dans le domaine de la construction, en raison notamment de la baisse de la prestation d'avance de liquidités. Les secteurs du commerce (majoritairement la vente de gros à destination de professionnels, soit 64 %) et de l'industrie ont progressé de 4 points.

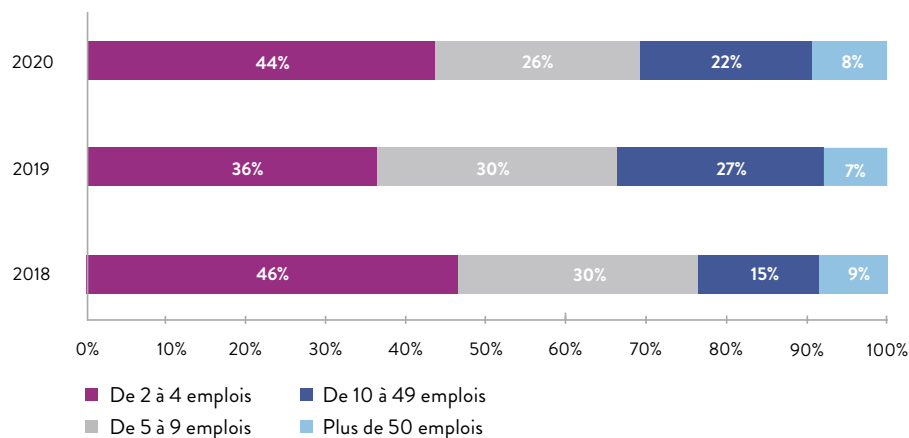
RÉPARTITION FAE ET CR DES PRESTATIONS ACCORDÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN NOMBRE



Les autres secteurs sont composés principalement de sociétés de la santé (8 %). Les activités spécialisées concernent avant tout des entreprises des domaines techniques (architecte, ingénierie, etc.) pour 43 %, le solde est composé de sociétés actives dans l'entretien ainsi que dans les conseils de gestion.

Soulignons que la totalité des prestations accordées dans le secteur de la restauration sont prises en charge par CR.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR NOMBRE D'EMPLOIS

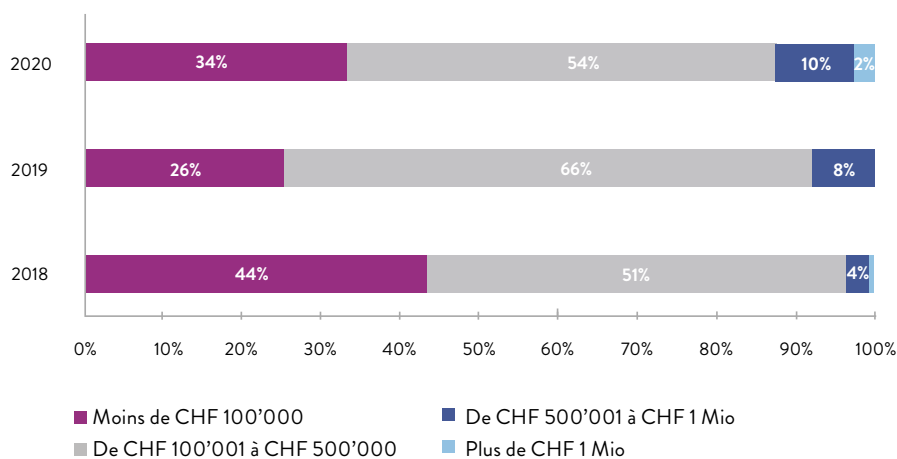


La répartition des soutiens par nombre d'employés reste relativement constante.

En 2020, La FAE a soutenu davantage d'entreprises employant entre 2 et 4 personnes (44 %) mais moins entre 5 et 9 ainsi qu'entre 10 et 49 employés.

Relevons que 8 % des dossiers acceptés (4 sociétés) avaient plus de 50 emplois, un volume stable comparé aux deux dernières années.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR MONTANT ACCORDÉ

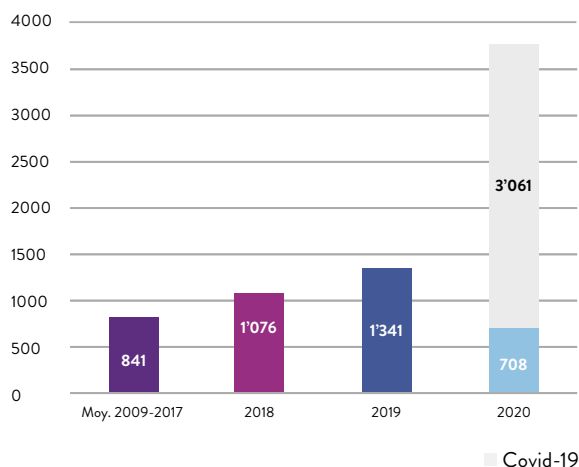


CHF 262'640 ont été accordés en moyenne par entreprise en 2020, contre CHF 241'822 en 2019. Cette hausse peut être expliquée par l'impact important des 12 % de dossiers acceptés pour un montant supérieur à CHF 500'000. Le nombre de prestations supérieures à CHF 500'000 représente 10 % des interventions (8 % en 2019) et concerne principalement les secteurs de l'industrie et du commerce de gros à destination des entreprises. Soulignons que 2 % des demandes acceptées concernent un cautionnement d'un montant supérieur à CHF 1 Mio.

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Suivi des emplois

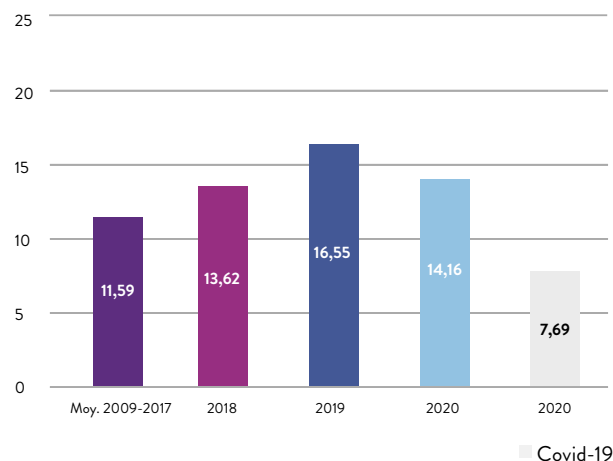
Nombre d'emplois soutenus



En tenant compte des prêts directs Covid-19, le nombre d'emplois s'élève à un total de 3'769 en 2020 dont 3'061 par le biais des prêts Covid-19.

Au niveau des prestations traditionnelles, 708 emplois ont été maintenus et/ou créés en 2020. Ce nombre est moins élevé que la moyenne 2009-2017 qui s'élève à 841 emplois soutenus. Cette baisse doit cependant être nuancée au vu des caractéristiques de l'année.

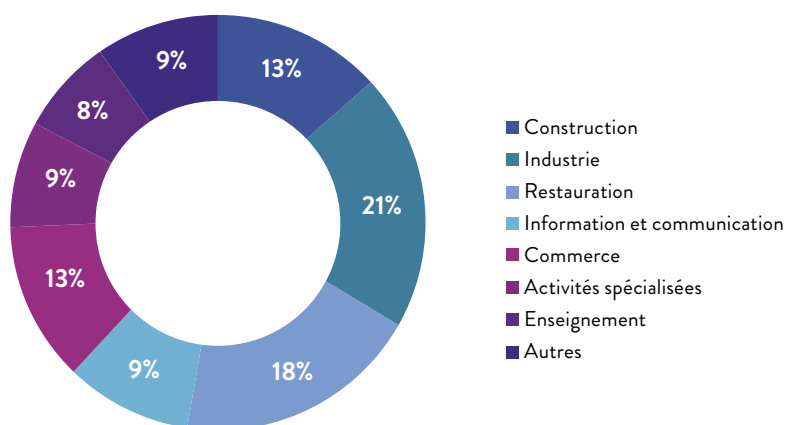
Moyenne des emplois par entreprise soutenue



Le nombre d'emplois moyen par entreprise soutenue avec les prêts Covid-19 est inférieur aux autres prestations. Cette différence s'explique par l'important soutien accordé aux micro-entreprises dans le cadre de la crise sanitaire.

En moyenne la FAE soutient 14,16 emplois par entreprise en 2020. Malgré une année compliquée, ce nombre d'emplois soutenus par entreprise demeure au-dessus de la moyenne 2009-2017 de 11,59 emplois par société.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SOUTENUS

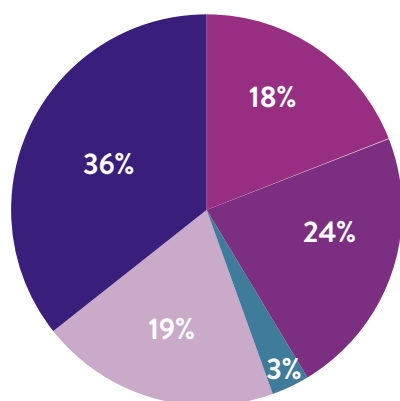


21 % des emplois sont issus de l'industrie, ce qui représente le secteur d'activité le plus important en termes de postes soutenus.

43 % des emplois proviennent des secteurs de l'industrie, de la construction et de l'information et la communication. Le secteur de la restauration est le deuxième pourvoyeur d'emploi avec 18 %, soit 441 emplois.

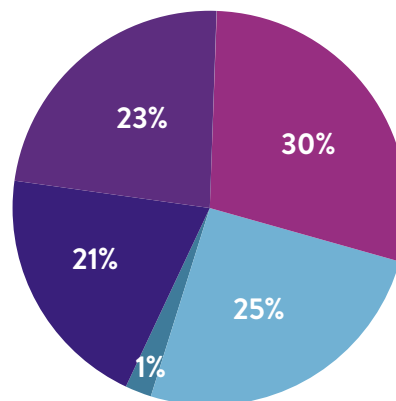
Analyse du portefeuille d'encours à fin 2020

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT FAE DE CHF 65.4 MIOS PAR PRESTATION



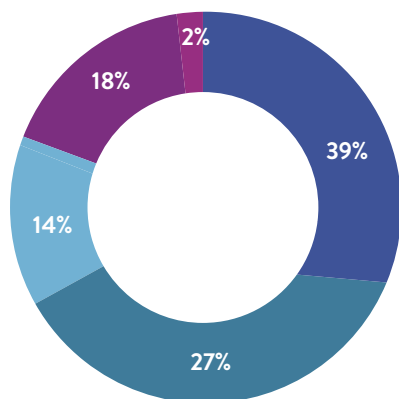
- 35% d'arrière-caution sur Cautionnement CR CHF 12'055'229
- Cautionnement FAE CHF 15'631'932
- Avance de liquidités CHF 1'816'000
- Prêt Franc fort CHF 107'292
- Mandats CHF 31'500
- Participations CHF 12'092'112
- Prêt en direct Covid-19 CHF 23'671'300

PROVISIONS DE CHF 45.9 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE



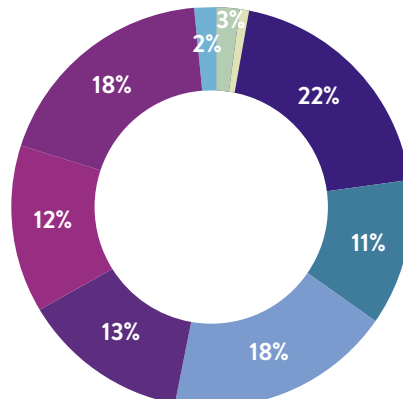
- Provisions sur Cautionnement FAE CHF 13'846'294
- Provisions sur Prêt Franc fort CHF 84'738
- Provisions sur Participations CHF 11'297'987
- Provisions sur Avance de liquidités CHF 663'187
- Provisions sur Cautionnement CR réassurées par la Confédération à 65% CHF 9'436'379
- Provisions sur Prêt Covid-19 CHF 10'665'693

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT DE CHF 87.7 MIOS FAE ET CR PAR PRESTATION



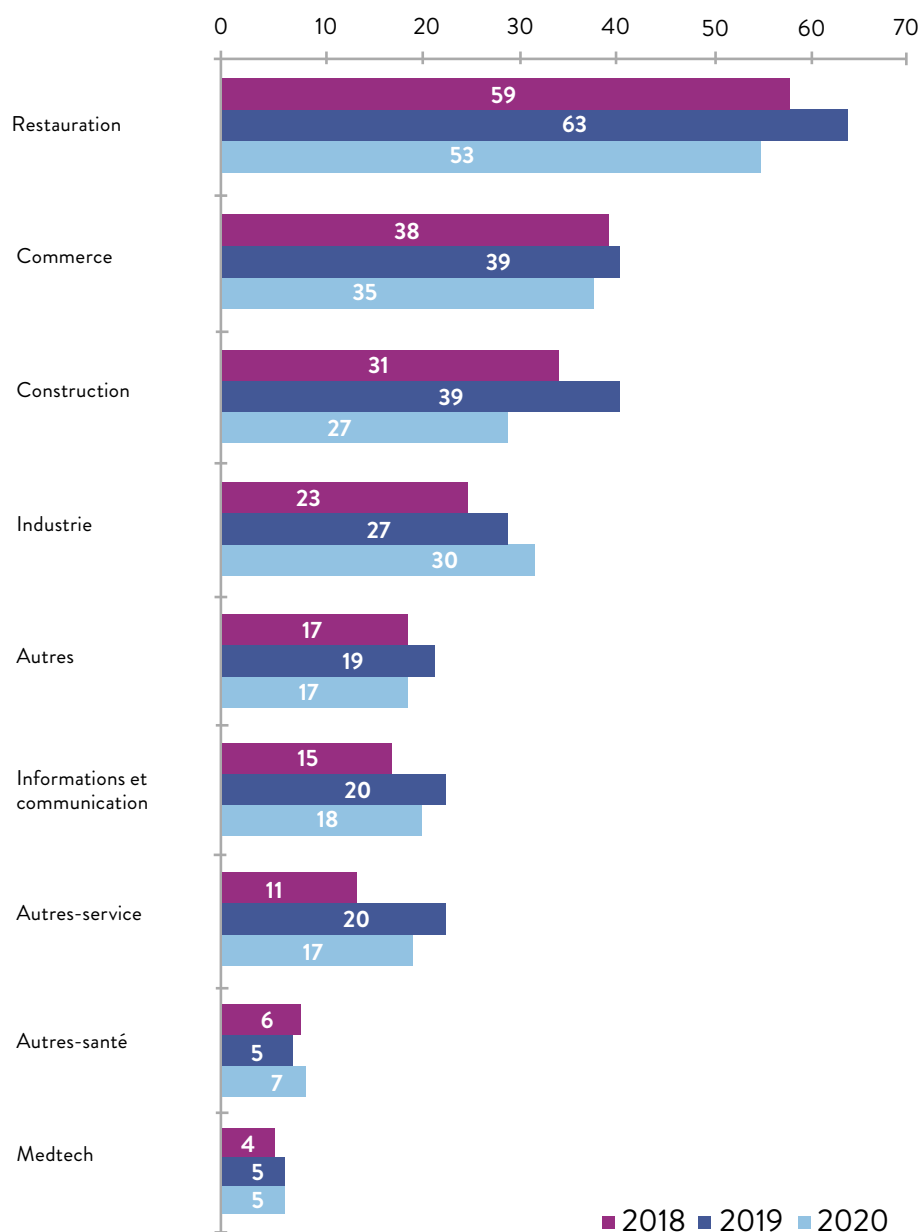
- Cautionnement CR réassuré par la Confédération à CHF 34'443'510
- Prêt en direct Covid-19 CHF 23'671'300
- Participation CHF 12'092'112
- Prêt Franc fort CHF 107'292
- Cautionnement FAE CHF 15'631'932
- Avance de liquidités CHF 1'816'000

REPARTITION SECTORIELLE DE L'ENGAGEMENT DE CHF 64.1 MIOS FAE ET CR (HORS COVID-19)



- Restauration
- Commerce
- Construction
- Autres
- Information et communication
- Industrie
- Medtech
- Autres - service
- Autres - santé

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE



À fin décembre 2020, 607 entreprises bénéficiaient d'un soutien de la FAE (y compris prestations Covid-19).

Les soutiens en cours pour les prestations traditionnelles concernent 209 entreprises, un chiffre proche de la moyenne de 206 entreprises soutenues sur les années 2017 – 2019.

À titre de comparaison, il y avait 237 dossiers en cours à fin 2019. Cela représente donc 28 prestations étant arrivées à échéance, principalement dans les secteurs de la restauration et de la construction. Pour ce dernier, la baisse peut être mise en adéquation avec la clôture de prestations d'avances de liquidités échéant après 2 ans.

Le secteur de la restauration reste important en nombre (25 %), toutefois il ne représente que 22 % des montants totaux engagés. Les domaines de la construction, de l'industrie et de l'information et communication représentent à eux seuls la moitié des engagements.

IMPACT DE LA FAE POUR L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE*

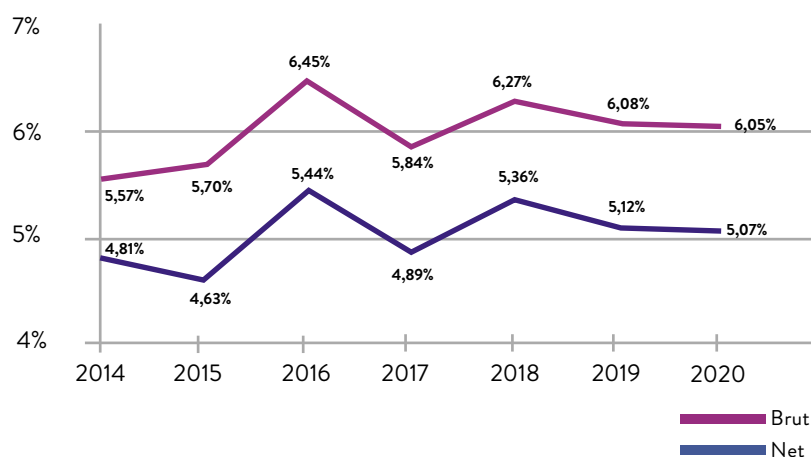
	2018	2019	2020
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	2'218	2'820	2'916
Nombre moyen de salariés par entreprise	14,40	16,30	17,89
NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS		60	60
Nombre moyen d'apprentis par entreprise		0,35	0,37
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	1'969	2'337	2'202
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	12,79	13,51	13,51
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	152'569	180'973	193'207
Masse salariale moyenne par entreprise	991	1'046	1'185
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	77,4855	77,4382	87,7423
Cotisations sociales totales estimées**	24'411	28'956	30'913
Impôts totaux - entreprises	3'666	2'166	n/a
Impôts totaux - estimation personnes physiques***	22'885	27'146	28'981
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	26'551	29'312	28'981

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 84 % en 2020, taux de réponse 83 % en 2019, taux de réponse 82 % en 2018)

** sur la base d'une cotisation estimée à 16 %

*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

TAUX DE PERTE FAE ET CR



La FAE a enregistré 6 pertes en 2020 totalisant CHF 648'126, dont trois dans le secteur de la restauration.

On constate une légère baisse du taux de perte en 2020 avec une stabilisation des courbes à 6 % concernant le taux brut et à 5 % concernant le taux net. Au vu du contexte actuel, il faut néanmoins s'attendre à une hausse des pertes pour les prochaines années.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

**Fondation d'aide aux entreprises
Genève**

Genève, le 9 février 2021
69/ema/13

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corratierie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2020. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons votre attention sur le point 5.r) de l'annexe aux comptes, informant le lecteur des états financiers que l'intégralité de la provision calculée pour couvrir les prêts COVID risqués n'a pas été comptabilisée au 31.12.2020. En effet, la FAE estime le besoin de provision à CHF 12'967'225 dans le même temps, elle limite le montant porté en provision à CHF 10'665'694. Le manque de provision s'élève donc à CHF 2'301'531. Considérant la garantie octroyée par l'Etat à la FAE, cette dernière ne supportera pas de risques de non encaissement sur les prêts COVID non provisionnés. Par conséquent les états financiers présentent une situation prudente.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

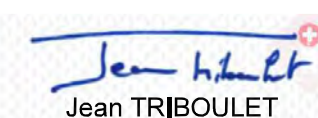
Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	CHF en 2019	CHF en 2020
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités		
Caisse	682,00	1'414,00
Comptes courants État de Genève	28'835'093,00	27'398'556,00
	28'835'776,00	27'399'970,00
Réalisable		
Débiteurs	0	111'013,00
Débiteurs - Avance de liquidités	1'097'980,00	811'868,00
Provision sur débiteurs - Avance de liquidités	(579'799,00)	(663'187,00)
	518'181,00	148'681,00
Actifs de régularisation	48'875,00	37'406,00
Subventions pour prestations à recevoir	16'239'331,00	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	45'642'162,00	27'697'070,00
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participation ex-FSPME	500'765,00	500'765,00
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765,00)	(500'765,00)
	0	0
Participations FAE	12'014'028,00	11'591'347,00
Dépréciation sur participations FAE	(10'509'315,00)	(10'797'223,00)
	1'504'713,00	794'124,00
Prêts franc fort	237'696,00	107'292,00
Provision sur Prêts franc fort	(191'232,00)	(84'738,00)
	(46'464,00)	(22'554,00)
Débiteurs - Prêts Covid-19	0	23'671'300,00
Provision sur débiteurs - Prêts Covid-19	0	(10'665'693,00)
	0	13'005'607,00
Immobilisations corporelles	18'035,00	31'178,00
Dépôt de garantie parking FONGIT	350,00	50,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	1'569'562,00	13'853'513,00
TOTAL DE L'ACTIF	47'211'725,00	41'550'584,00

PASSIF

CHF en 2019

CHF en 2020

CAPITAUX ÉTRANGERS**Capitaux étrangers à court terme**

Dettes à court terme	63'972,00	1'826'189,00
Passifs de régularisation	49'707,00	88'566,00
Mandats d'audit à payer	129'075,00	31'500,00
Subvention non dépensée à restituer	384'089,00	0

Capitaux étrangers à long terme

Provision sur cautionnements	21'225'399,00	23'282'672,00
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance de contrat	0	32'427,00

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS

21'852'242,00

25'261'354,00

CAPITAUX PROPRES**Capital**

Capital de dotation	30'000'000,00	30'000'000,00
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(2'992'552,00)	(3'010'822,00)
	27'007'448,00	26'989'178,00

Réserves

Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2018	8'861'350,00	0
--	--------------	---

Résultat

Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(10'503'135,00)	(10'491'045,00)
Résultat de l'exercice (variati.s/dépréc.s/participat.)	(6'181,00)	(306'178,00)
Part du résultat annuel du fonctionnement à conserver 75%	0	97'275,00
	(10'509'315,00)	(10'699'948,00)

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

25'359'483,00

16'289'230,00

TOTAL DU PASSIF

47'211'725,00

41'550'584,00

Compte de résultat de l'exercice 2020

	CHF en 2019	Budget 2020	CHF en 2020
PRODUITS			
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'536,00	6'000'000,00	6'000'000,00
Subvention de fonctionnement à restituer	(384'089,00)		(129'702,00)
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	4'973'447,00	6'000'000,00	5'870'298,00
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	31'500,00	35'000,00	17'400,00
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	189'827,00	90'000,00	146'439,00
Honoraires sur dossiers FAE	8'295,00		12'025,00
Variation de provision pour perte sur débiteurs	0		(5'961,00)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	14'379,00		6'440,00
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	671,00		2'779,00
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	13'223,00		10'800,00
Produits extraordinaires et financiers	1'205,00	31'000,00	880,00
Dissolution de provisions	37'552,00	0	0
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	296'651,00	156'000,00	190'803,00
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(13'200,00)	(12'000,00)	(10'800,00)
Charges de personnel	(1'318'044,00)	(1'690'000,00)	(1'512'460,00)
Loyer et charges	(136'613,00)	(138'000,00)	(141'677,00)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(79'536,00)	(53'000,00)	(130'840,00)
Charges d'administration	(77'690,00)	(85'500,00)	(76'390,00)
Communication	(56'815,00)	(61'000,00)	(69'190,00)
Autres charges d'exploitation	(20'663,00)	(16'500,00)	(19'743,00)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'702'562,00)	(2'056'000,00)	(1'961'101,00)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'405'911,00)	(1'900'000,00)	(1'770'298,00)

	CHF en 2019	Budget 2020	CHF en 2020
Variation des provisions sur prestations			
Dotations à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(7'529'690,00)	(4'000'000,00)	(15'370'944,00)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2018	8'192'645,00		2'671'084,00
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2008-2011	438'700,00		0
	1'101'655,00	(4'000'000,00)	(12'699'860,00)
Mandats d'audit octroyés			
Mandats d'audit octroyés s/exercice en cours	(149'570,00)	(100'000,00)	30'000,00
Diss. de mandats d'audit s/exercices antérieurs	1'081,00		52'125,00
	(148'490,00)	(100'000,00)	22'125,00
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnement honorées	(133'836,00)		(220'449,00)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnements	86'057,00		74'751,00
Restitutions à l'Etat de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieures	(86'057,00)		(74'751,00)
Diminution de subv. suite diss. s/ Dossiers 2008-2011	(438'700,00)		0
	(524'757,00)	0	(74'751,00)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	3'948'165,00	0	8'798'184,00
Variation de la réserve			
Subv. s/prestations trop dép. s/ exercices en cours	4'062'154,00		705'251,00
Subv. s/prestations n/ dépensée s/ex. 2012-2018	(8'193'725,00)		7'942'484,00
Subv. s/mandats d'audit trop dépensée	49'570,00		0
Subv. s/mandats d'audit d'exercices ant. non utilisée	0		(70'000,00)
Pertes s/cautionnements absorbées par les réserves	133'836,00		220'449,00
	(3'948'165,00)	0	8'798'185,00
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0	0	0
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	1'124'819,00	0	(692'651,00)
Diss. de la provision suite pertes s/participations	400'000,00		0
Reprise de la provision suite vente s/participations	46'181,00		404'743,00
Gains sur vente participations	17'208,00		0
Pertes sur participations	(400'016,00)		(18'271,00)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(17'208,00)		0
	1'170'983,00	0	(306'178,00)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	(1'170'983,00)	0	(306'178,00)

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Route de la Galaise 34

1228 Plan-les-Ouates

Suisse

Email: fae@fae-ge.ch

Tél: 022 827 42 84

Avec le soutien de

LOGO sur fond
blanc